

Communiqué



Alliance de la Fonction publique du Canada | Représentant 160 000 travailleurs et travailleuses

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 13 février 2009

Nouvelle convention collective pour les membres de l'AFPC qui travaillent à Parcs Canada

OTTAWA – Les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada à l'emploi de l'Agence Parcs Canada ont approuvé une nouvelle convention collective qui ne renferme aucune concession.

L'AFPC a réalisé des gains importants, notamment :

- La mise en application d'un taux de rémunération national pour les sous-groupes Manœuvres et hommes de métiers (GL) et Services divers (GS). Il s'agit d'une victoire importante pour le syndicat qui luttait depuis 41 ans pour que les zones de rémunération soient éliminées.
- Le renforcement des dispositions sur le réaménagement des effectifs. Dorénavant, le gouvernement doit revoir le recours aux services d'entrepreneurs et de consultants de façon à éviter les mises à pied.

La convention collective, d'une durée de quatre ans, expire le 4 août 2011. Elle prévoit des augmentations salariales générales de 2,3 % en 2007-2008 et de 1,5 % pour chacune des trois années suivantes.

« Les négociations ont été longues et difficiles, tant pour l'équipe de négociation que pour les membres. Et la situation économique n'a pas facilité les choses », a déclaré Jeannie Baldwin, la vice-présidente exécutive régionale de l'AFPC pour l'Atlantique. « Mais leurs efforts et leur persévérance ont porté fruit puisque les travailleuses et travailleurs de Parcs Canada, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain, ont de meilleures conditions de travail. »

« Une nette majorité de nos membres ont voté en faveur de la convention collective », précise John Gordon, président national de l'AFPC. « Pour nous, il s'agit d'un vote de confiance à l'endroit de l'équipe de négociation et du syndicat. »

-30-

Pour obtenir des entrevues médiatiques :

Denis Boivin, coordonnateur de communications, AFPC
613-560-4280 ou 613-222-4617 (cellulaire)

09-130209